



# Le Handi-Hockey

Pratique du Hockey sur  
Gazon pour tous

## **Le mot du D.T.N.**

Les disciplines sportives s'ouvrent, et c'est une excellente chose, vers des publics de plus en plus variés. Ainsi les fédérations doivent réfléchir à l'accessibilité de leur activité pour le plus grand nombre de pratiquants. Le Handi-Hockey répond tout à fait à cette stratégie que bien des fédérations, tous sports confondus, ont déjà développée.

Il faut saluer le travail de Jonathan Bernon qui a su construire ce projet avec sa passion et ses compétences. Il sera notre guide afin de mutualiser les opérations déjà existantes mais aussi développer des actions qui devront se multiplier au fil des saisons.

Le projet ici présenté sera notre document de référence pour le lancement du Handi-Hockey ou HandiOK, terminologie que nous devons choisir et adopter prochainement.

Des actions sont déjà en cours, de nouvelles prennent corps, il ne fait aucun doute que le projet Hockey et Handicap sera un succès.

**Bertrand Reynaud**



**Directeur Technique National**

# SOMMAIRE

## **SPORT ET HANDICAP EN FRANCE** \_\_\_\_\_ 4

**Les enjeux de la politique** \_\_\_\_\_ 4

**Les mesures en faveur de l'accès des personnes handicapées à la pratique sportive** \_\_\_\_\_ 4

**L'accès à la pratique sportive** \_\_\_\_\_ 5

*Handiguide, l'annuaire des associations* \_\_\_\_\_ 5

**L'accessibilité aux équipements sportifs** \_\_\_\_\_ 6

**Repères législatifs et réglementaires** \_\_\_\_\_ 7

**Le Pôle Ressources National « Sport et Handicaps »** \_\_\_\_\_ 8

**Les Fédérations spécifiques** \_\_\_\_\_ 8

## **LA FEDERATION FRANÇAISE DE HOCKEY** \_\_\_\_\_ 9

**Historique** \_\_\_\_\_ 9

**Présentation** \_\_\_\_\_ 9

**Objets** \_\_\_\_\_ 9

**Activités** \_\_\_\_\_ 9

**Valeurs** \_\_\_\_\_ 9

**Quelques chiffres** \_\_\_\_\_ 10

**Hockey et handicap** \_\_\_\_\_ 10

*Une piste fédérale nouvelle* \_\_\_\_\_ 10

*Contexte fédéral* \_\_\_\_\_ 10

## **LE HANDI-HOCKEY** \_\_\_\_\_ **11**

### **Etude du contexte** \_\_\_\_\_ **11**

*Recensement des actions* \_\_\_\_\_ *11*

*Moyens humains* \_\_\_\_\_ *12*

*Moyens financiers* \_\_\_\_\_ *13*

### **Projet de développement** \_\_\_\_\_ **14**

*La pratique du Handi-Hockey (HandiOK)* \_\_\_\_\_ *14*

*Règlement* \_\_\_\_\_ *15*

*Commission sport et handicap fédéral* \_\_\_\_\_ *18*

*Réseau Handi-hockey (création et suivi)* \_\_\_\_\_ *18*

*Communication* \_\_\_\_\_ *18*

*Formations* \_\_\_\_\_ *19*

*Evènements* \_\_\_\_\_ *19*

*Licences* \_\_\_\_\_ *20*

### **Projet de perfectionnement** \_\_\_\_\_ **20**

*Présentation nationale* \_\_\_\_\_ *21*

*Haut niveau* \_\_\_\_\_ *21*

*PES par le biais de PSI* \_\_\_\_\_ *22*

*Echéancier des actions* \_\_\_\_\_ *23*

**Jonathan BERNON**

Référent Handi-hockey de la Fédération Française de Hockey

Le projet fédéral 2012-2016 en matière de handi-hockey s'inscrit dans la continuité de développement de notre fédération.

La place du sport pour les personnes en situation de handicap est devenue depuis une dizaine d'années un enjeu politique et sociétal majeur. Le gouvernement et les différentes instances du sport y consacrent une énergie importante. Ils souhaitent faire évoluer les mentalités afin d'améliorer l'intégration de chacun dans notre société.

Les tendances actuelles de développement du sport et handicap impliquent de plus en plus les fédérations homologues telles que la notre en matière d'accueil des personnes handicapées au sein des clubs.

Il convient donc d'avoir une réflexion sur la prise en charge de ce public au sein de nos structures et d'adapter nos services à chacun.

Ce projet est le projet du hockey français dans son ensemble. Liges, comités départementaux, clubs, partenaires publics et privés : nous sommes tous concernés. Il a vocation à être décliné par tous les acteurs du hockey.

Le ministère conduit depuis 2003 une politique volontariste afin que le sport soit un outil de promotion individuelle, d'intégration sociale et professionnelle favorisant la santé et l'autonomie des personnes en situation de handicap. L'accès aux sports et aux activités physiques de leur choix est une priorité.

### Les enjeux de la politique

---



L'un des enjeux de la mission sport et handicaps est de contribuer au développement des activités physiques et sportives en direction des personnes en situation de handicap au sein des associations sportives. Pour la personne en situation de handicap, le sport est souvent l'un des premiers vecteurs de rééducation fonctionnelle. La pratique sportive régulière constitue aussi un espace de retour en société après un accident. Elle rompt l'isolement social qui conduit à la sédentarité et permet de se réapproprier une image corporelle positive.

Développer une politique sportive favorisant l'intégration des personnes handicapées, doit être la priorité de tous dans le monde du sport. La reconnaissance du sportif handicapé, notamment grâce à l'impact des Jeux paralympiques, participe à l'évolution de la société. C'est l'un des objectifs du ministère des sports qui met en place une stratégie, une organisation administrative et des moyens humains et financiers adaptés.

### Les mesures en faveur de l'accès des personnes handicapées à la pratique sportive

---

Depuis 2003, année européenne du handicap, plusieurs mesures prises par le ministère traduisent son engagement en faveur du handicap :

- ▶ Un pôle ressources national « sport et handicaps » implanté au sein du centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) établissement public national du Ministère des Sports.
- ▶ Une mission « sport et handicaps » au sein de la direction des sports dont le rôle est de s'assurer de la mise en place des orientations ministérielles, d'animer le réseau des correspondants locaux et d'assurer leur formation et information.
- ▶ Un réseau de correspondants « sports et handicaps » désignés au sein des services déconcentrés de l'Etat (DRJSCS et DDI).

- ▶ 30 conseillers techniques sportifs (CTS), cadres du ministère exerçant leurs missions auprès des fédérations dites « spécifiques » (18 auprès de la FF Handisport et 12 auprès de la FF du sport adapté).
- ▶ 60 % des fédérations olympiques dites « valides » ont nommé un (e) responsable de la mission « sport et handicap ».
- ▶ 150 Emplois Sportifs Qualifiés placés auprès des fédérations spécifiques (FF Handisport et FF du sport adapté) financés par l'Etat.
- ▶ L'augmentation continue des moyens financiers alloués au mouvement associatif sportif sur la thématique du sport et handicap (+ 261% depuis 2003)

Le ministère mène une politique spécifique et ambitieuse en direction des sportifs et sportives handicapé(e)s de haut niveau avec, notamment, l'alignement du niveau des primes Paralympiques sur celui des Olympiques depuis les Jeux Paralympiques de Pékin en 2008.

## L'accès à la pratique sportive

---

Le pôle ressources national « SPORT ET HANDICAPS » a réalisé un guide national des structures sportives accueillant les personnes en situation de handicap.



### *Handiguide, l'annuaire des associations*

Ce nouvel outil créé par le PRNSH permet tout d'abord aux pratiquants en situation de handicap de trouver facilement les structures proposant du sport en faveur des personnes handicapées.

Trouvez une association sportive près de chez vous sur :

[www.handiguide.sports.gouv.fr](http://www.handiguide.sports.gouv.fr)

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit, article 41, que les dispositions architecturales des établissements recevant du public (ERP) doivent être telles que ces locaux soient accessibles à tous, quel que soit le type de handicap physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.

L'accessibilité est donc une règle générale de construction au même titre que la sécurité contre les risques d'incendie et l'hygiène.

Les équipements sportifs, établissements recevant du public, sont concernés par ces dispositions.

A ce titre, tout équipement sportif doit être accessible aux personnes handicapées dès sa construction. En cas de modification ou d'extension, seules les parties correspondant à une création de surface sont soumises à la réglementation (Art. R111-19-2 du code de la construction et de l'habitation).

En ce qui concerne les équipements sportifs existants, la loi n°2005-102 du 11 février 2005 prévoit deux échéances :

- ▶ La première : au 1<sup>er</sup> janvier 2010, tous les établissements déjà ouverts au public devront avoir fait l'objet d'un diagnostic analysant leurs conditions d'accessibilité et évaluant les travaux à réaliser ;
- ▶ La seconde : au 1<sup>er</sup> janvier 2015, tous les travaux nécessaires au regard des obligations définies par la loi devront être réalisés.

Le ministère des sports contribue, grâce au CNDS, à la mise en œuvre de cette politique nationale en faisant de la mise en accessibilité un des critères d'éligibilité aux subventions d'équipement et en réservant une enveloppe spécifique pour la mise en accessibilité. L'instruction précisant les modalités de financement est accompagnée de fiches techniques relatives à la réglementation applicable en matière d'accessibilité et à la nature et aux types de travaux ou d'aménagements qui peuvent être réalisés pour la prise en compte des handicaps dans les équipements sportifs.

Les crédits destinés à ces opérations de mise en accessibilité ont augmenté de façon très significative : + 943 %, entre 2002 et 2005, passant de 76 000 € à 1 M €. Ils sont portés à 3 M€ depuis 2006 (crédits CNDS).

Loi n°1975-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées

Loi n°91-663 du 13-07-91 (mesures destinées à favoriser l'accessibilité des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public)

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- ▶ Décret n°78-1167 du 9-12-78 (mesures destinées à rendre accessibles les installations ouvertes au public existantes et à adapter les services de transport public pour faciliter les déplacements)
- ▶ Décret n°94-86 du 26-01-94 (accessibilité des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public)
- ▶ Arrêté du 31-05-94 (dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public)
- ▶ Décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation
- ▶ La Charte internationale de l'EPS – 21 novembre 1978 UNESCO
- ▶ La Charte européenne du sport pour tous : les personnes handicapées – 4 décembre 1986
- ▶ Le livre blanc sur le sport – 2007, Commission Européenne
- ▶ Communication de la communication européenne « Développer la dimension européenne du sport » janvier 2011
- ▶ La convention relative aux droits des personnes handicapées - 2008, ONU – 158 pays signataires
- ▶ Loi du 1<sup>er</sup> février 2012 : renforcer l'éthique de la pratique pour les personnes en situation de handicap (développement durable)
- ▶ Programme National Santé 2011-2015 : Mesure 2

Le pôle ressources a pour vocation de développer, de faire connaître, de valoriser les pratiques physiques et sportives pour les personnes handicapées et d'être un lieu d'étude, de conseil et d'expertise à la disposition des acteurs et référents du mouvement sportif en France mais aussi de tout organisme pouvant solliciter des informations ou conseils dans ce domaine.

Les actions du pôle ressources visent à :

- ▶ Héberger un centre de documentation spécialisée qui rassemblerait toute l'information nécessaire sur les différentes pratiques sportives adaptées à tous les types de handicaps, les problématiques d'intégration,...
- ▶ Développer de l'expertise technique, pédagogique et juridique dans le champ du handicap en produisant les outils nécessaires au développement de ce champ,
- ▶ Constituer un lieu d'échanges entre les différents réseaux de compétences (institutionnel, interministériel, fédéral, Européen, privé commercial etc.),
- ▶ Organiser des regroupements et la formation des référents de l'administration, du mouvement sportif et des collectivités.

Les productions du ministère des Sports, le plan d'action annuel du pôle sont accessibles sur le site internet du pôle dont l'adresse est : <http://www.handicaps.sports.gouv.fr/>

#### Les Fédérations spécifiques

---

Fédération Française Handisport : <http://handisport.org>

Fédération Française du Sport Adapté : <http://www.ffsa.asso.fr>

## Historique

---

La Fédération Française de Hockey (FFH) est fondée en 1920 succédant à l'USFSA, fédération omnisports, qui prenait notamment en charge le hockey sur gazon depuis 1899.

Le Hockey sur Gazon est apparu pour la première fois aux Jeux Olympiques de 1908 pour les Garçons. Il a fallu attendre ceux de 1980 pour que les Femmes disputent également cette compétition.

## Présentation

---

La Fédération Française de Hockey regroupe deux disciplines ouvertes aux filles comme aux garçons : le Hockey sur Gazon et le Hockey en Salle. Le Hockey en Salle se joue à 6 dans une salle de sport sur un terrain de Handball, tandis que le Hockey sur Gazon à 11 sur un terrain de 55m x 91.40m. A l'origine, un joueur de Hockey pratiquait les deux disciplines : le Hockey sur Gazon de septembre à décembre et de mars à juin, le Hockey en Salle de janvier à fin février.

## Objets

---

Comme indiqué dans ses statuts, la Fédération Française de Hockey doit, dans le respect des principes de fair-play et de non violence, réglementer, diriger, encourager, développer, organiser et promouvoir la pratique du Hockey en France (métropole, départements et territoires d'Outre-mer). Elle veille également au respect de la Charte de Déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.

## Activités

---

La Fédération Française de Hockey fonde son action sur le rassemblement de l'ensemble des associations qui pratiquent en leur sein le Hockey dans le respect de principes tels que «entraide et prospérité mutuelle». La Fédération définit des orientations et délègue une partie de ses activités auprès des ligues par l'intermédiaire de championnats régionaux.

## Valeurs

---

Fédération à vocation sportive, la F.F.H. se donne pour mission de promouvoir les valeurs éducatives attachées à la pratique de ses disciplines et recherche avant tout, pour ses membres, à développer les principes de citoyenneté et la formation individuelle.

Pour cela, elle attache une importance primordiale aux valeurs d'exemple que la progression dans la pratique apporte à tout pratiquant.

Les membres de la Fédération s'engagent à respecter les règles édictées par la Fédération, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Comité National

Olympique et Sportif français et le Comité International Olympique et à les faire respecter par leurs adhérents.

#### Quelques chiffres

---

La Fédération Française de Hockey c'est :

- 12000 licenciés
- 160 clubs affiliés
- 14 ligues régionales
- 25 comités départementaux

#### Hockey et handicap

---

##### *Une piste fédérale nouvelle*

Bertrand Reynaud, DTN de la FFH depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, a nommé Jonathan Bernon référent de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap le 1<sup>er</sup> février 2012.

Cette initiative a permis de lancer quelques travaux : la participation au regroupement des référents sport et handicap des fédérations (Bourges 2012), une première analyse du contexte fédéral en matière de handi-hockey et la création d'un réseau hockey et handicap.

##### *Contexte fédéral*

Après réflexion entre le DTN et le référent handicap de la fédération le projet de développement de handi-hockey a été orienté vers les personnes en situation de handicap mental et psychique. Même si sur des événements ponctuels nous sommes susceptibles d'ouvrir nos portes aux personnes en situation de handicap quel qu'il soit, nous attachons une priorité au handicap mental et donc au développement du hockey adapté (en référence au sport adapté). Notre présentation sera donc en lien direct avec ce public.

Si toutefois une demande importante d'un public handisport nous parvenait, nous la traiterons de manière à apporter satisfaction à chacun.

Notre projet s'articule en 3 étapes importantes :



### Etude du contexte

#### *Recensement des actions*

Quelques clubs proposent actuellement des actions en faveur des personnes handicapées. En général ces démarches s'effectuent de manière ponctuelle. Nous avons cependant quelques projets de développement locaux dans le but de créer des sections adaptées et d'inscrire leurs actions dans une logique de pérennisation.

Voici un bref rapport de cette enquête :

<b>Structures d'accueil</b>	<b>Public accueilli</b>	<b>Type de projet</b>	<b>Date de lancement</b>	<b>Section Handi-hockey</b>
Comité Départemental de la Sarthe (72)	Handicap mental, psychique et moteur	Evènements	Septembre 2011	Non
Club d'Abbeville (80)	Handicap mental et psychique	-	-	Non
Club de Saint-Maur (94)	Tout type de handicap	Evènements Cycles	Septembre 2008	Oui
Ligue Régional Ile de France	Tout type de handicap	Evènements	Septembre 2008	Non
Club de Cambrai (59)	Handicap mental	Cycles	Septembre 2011	-
Club de l'Isle Jourdain (32)	Tout type	Evènements et/ou cycles	En création	-
Ligue de Côte d'Azur	Tout type	Evènements	En création	
Ligue Pays de	Tout type	Evènements	Novembre 2007	Non

Nous constatons la présence d'actions en faveur des personnes en situation de handicap, ce qui représente une base de travail intéressante.

La recherche du nombre de licenciés présentant un handicap quel qu'il soit est très délicate dans la mesure où aucun outil ne nous permet de différencier une licence pour les « valides » et une licence pour une personne en situation de handicap. Seule une structure nous a indiqué l'adhésion d'une trisomique au sein de son association.

### *Moyens humains*

Le projet fédéral étant récent (février 2012) les moyens sont pour le moment très limités.

Au niveau humain, comme cité ci-dessus, un référent a été nommé le 1<sup>er</sup> février dernier afin de s'inscrire dans une logique de développement hockey et handicap, d'établir un projet et de le lancer dès septembre 2012. Ces démarches sont soutenues actuellement par Bertrand Reynaud (DTN de la FFH) ainsi que quelques cadres techniques informés.

Nous attendons la finalisation du projet sous forme écrite et sa validation par le bureau de notre fédération pour mettre en route les différentes étapes de notre plan d'action (cf. ci-dessous).

Plusieurs acteurs fédéraux seront concernés par le projet :

- le bureau de la Fédération Française de Hockey
- les cadres techniques
- les présidents de ligues, comités et clubs
- les agents de développement

## *Moyens financiers*

Une ligne hockey et handicap est inscrite depuis le mois de mai 2012 sur la convention d'objectifs ministérielle. Cette initiative permet de détacher un budget initial au handi-hockey afin de lancer véritablement cette nouvelle approche et de mettre en place les premières actions du projet (cf. échéancier).

Tous les projets ciblant un public en situation de handicap au sein des ligues, comités et/ou clubs devront s'appuyer sur des financements régionaux, départementaux ou locaux : subventions CNDS, Conseil Régional, Conseil Général, Mairie, DDCS, Etablissements spécialisés partenaires.

Nous vous invitons à vous rapprocher de Jonathan Bernon si vous souhaitez avoir davantage d'informations à ce sujet.

*La pratique du Handi-Hockey (HandiOK)*

Notre approche en matière d'activités physiques adaptées a intégré deux fils conducteurs majeurs :

\* la logique interne de l'activité physique et sportive hockey ([Hockey](#) : rapport de forces entre deux groupes qui s'affrontent dans un espace interpénétré et essaient, en évitant la perte de l'engin roulant (balle) d'atteindre la cible adverse (but) située à une extrémité du terrain de jeu, **P. Parlebas**),

\* les personnes et leurs capacités.

Amener les personnes vers un bien être certain, évoque la nécessité d'adapter l'activité hockey, sans pour autant dénaturer la discipline. C'est pour cette raison que nous proposons une pratique similaire à celle des valides (voir même identique à celle proposée aux enfants) avec néanmoins des simplifications notables tant d'un point de vue didactique que pédagogique.

Trois formes de pratiques peuvent être proposées :

- les activités motrices concernent les personnes qui, en raison de leur handicap, ne peuvent avoir accès d'emblée à une pratique compétitive ;
- le sport loisir : c'est le sport pratiqué sans enjeu de compétition, et pour le plaisir ;
- le sport de compétition.

La compétition en Sport Adapté est organisée, selon le niveau de capacité des sportifs et du niveau de handicap, en trois divisions, sur lesquelles nous nous appuyons :

division 1 :

Les sportifs sont capables de pratiquer du hockey sur gazon et/ou en salle dans des conditions réglementaires très proches de celles des valides

division 2 :

Les sportifs sont capables de pratiquer le hockey à condition que sa réglementation soit aménagée.

division 3 :

Les sportifs, malgré leur handicap plus important sont capables de pratiquer le hockey de manière très adaptée, mais restant compétitive.

### *Règlement*

Ce règlement est applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012 jusqu'en août 2016.

Il s'appuie sur :

- le règlement de la Fédération Française de Hockey
- le précédent règlement de la FFSA

Toutes les règles du hockey s'appliquent avec quelques adaptations en fonction des capacités des personnes.

	<b>Division 1</b>	<b>Division 2</b>	<b>Division 3</b>
<b>Nombre de joueurs</b>	7 joueurs (1 gardien et 6 joueurs de champ)	4 joueurs (pas de gardien)	3 joueurs (pas de gardien)
<b>Dimensions du terrain</b>	½ terrain de hockey (55 x 45)	1/8 terrain de hockey (22.5 x 22)	1/8 terrain de hockey (22.5 x 22)
<b>Dimensions des buts</b>	3,66 x 2,14 m.	2 m.	2 m.
<b>Dimensions de la zone de tir</b>	15 m.	6 m.	11 m. (moitié de terrain)
<b>Matériels joueurs</b>	Règlement FFH sans modification	Comme les valides ou crosse Unihockey	
<b>Matériels gardien de buts</b>	Règlement FFH sans modification	Pas de Gardien de but	Pas de Gardien de but
<b>Aribtrage</b>	Règlement FFH sans modification	1 arbitre de champ	1 arbitre de champ
<b>Durée de la partie</b>	Fonction de la catégorie d'âge	Fonction de la catégorie d'âge	Fonction de la catégorie d'âge
	Règlement FFH sans modification	Temps doit être revu à la baisse	Temps doit être revu à la baisse
<b>Temps morts</b>	1 temps mort / équipe / mi-temps	2 temps mort / équipe /mi-temps	

	<b>Division 1</b>	<b>Division 2</b>	<b>Division 3</b>	
<b>Balle</b>	Règlement FFH sans modification	Règlement FFH sans modification ou possibilité de jouer avec des balles plus grosses et/ou plus légères		
<b>Aménagements réglementaires</b>	Règlement FFH sans modification			
		Pas de Petit Corner	Pas de Petit Corner	
			Ne pas siffler les back sticks si la balle va vers et entre en contact avec le côté bombé de la crosse	
	Pas de ligne de 22m			
		Ne pas siffler tous les pieds pour la fluidité du jeu Ne pas sanctionner si la balle va vers et entre en contact avec une partie du corps		

## *Commission sport et handicap fédéral*

Afin d'augmenter notre notoriété fédérale de handi-hockey, la fédération souhaite mettre en place dès septembre 2012 une commission handi-hockey directement rattachée à la commission développement (chargée du développement fédérale du hockey sur gazon et en salle). Cette initiative permettra d'élargir notre champ d'intervention en matière de développement et dans la création d'un réseau sport et handicap fédérale.

## *Réseau Handi-hockey (création et suivi)*

En créant une commission sport et handicap, l'objectif transversal est de créer un réseau d'acteurs nationaux pour développer l'activité dans les différentes régions. Nous voulons aussi participer aux regroupements européens afin d'améliorer l'image du hockey français, accroître notre notoriété et développer le handi-hockey en Europe (en 2010, 1465 personnes handicapées licenciées au sein d'une fédération nationale de hockey).

Notre dernière ambition est celle du réseau international. Nos objectifs sont la promotion de nos recherches, l'implication dans le développement mondial des activités pour personnes en situation de handicap, la sollicitation de la FIH (Fédération International de Hockey) pour l'accessibilité au haut niveau voire même les Jeux Paralympiques.

## **Communication**

Plusieurs pistes doivent être exploitées afin d'améliorer la connaissance de notre projet.

Deux types de communication sont à mettre en avant afin d'aider les différents acteurs de notre fédération dans la connaissance de cette nouvelle approche et développer des actions de hockey en faveur des personnes en situation de handicap :

\* Communication interne : le premier objectif est de présenter le projet aux élus, aux cadres techniques ainsi qu'à la commission développement de la FFH. Cette initiative permettra de renforcer notre notoriété fédérale et d'élargir notre impact à différents niveaux (national, régional, départemental et local). Dans un second temps, il convient de transmettre aux ligues, comités et clubs des plaquettes

d'informations sur la pratique handi-hockey afin de multiplier les initiatives dans ce domaine. Ces travaux devront être finalisés avant début septembre 2012 de manière à lancer notre campagne de communication à la rentrée 2012.

\* Communication externe : cette dernière partie est fondamentale pour l'image de notre fédération. La création de moyens de communication diversifiés (plaquettes, flyers, affiches, rubrique site, etc.) permettra d'améliorer la visibilité de nos actions auprès des personnes en situation de handicap et faire du hockey une discipline majeure en matière de sport adapté.

### *Formations*

Afin de préparer nos éducateurs de demain à l'accueil du public handicapé, il convient d'intervenir sur des modules de formation à différents niveaux :

- diplômes professionnels : création d'unité d'apprentissage basée sur la prise en charge des personnes en situation de handicap au sein des structures de la FFH dans un cadre de développement (BPAPT, BPJEPS, DEJEPS) ou dans un cadre de perfectionnement et d'une approche haut niveau (DEJEPS et DESJEPS) ;
- diplômes fédéraux : mise en place d'une formation spécifique en collaboration avec les ligues pour les éducateurs souhaitant développer le handi-hockey au niveau local ;
- formation continue : agents de développement, éducateurs sportifs.

Ces modules de formation devront être proposés dès septembre 2012 et seront dispensés par des professionnels fédéraux ayant préalablement été formés ou bien des professionnels ayant un double cursus de formation.

### *Evènements*

La participation à des évènements locaux, départementaux, régionaux ou nationaux est une piste de travail importante. Le but est de promouvoir notre discipline et qu'elle devienne une référence en matière de prise en charge des personnes en situation de handicap.

Nos objectifs sont :

- le soutien logistique aux clubs, comité et/ou régions souhaitant participer à des évènements : support de communication, aide à la mise en place des ateliers, soutien humain après étude des demandes.

- un dossier de demande d'aides handi-hockey sera proposé dès septembre 2012 afin d'aider les ligues, comités et clubs intéressés par cette approche.

En travaillant en collaboration avec les structures fédérales, nous marquons notre engagement en faveur du public handicapé et incitons les structures à aller dans ce sens.

### *Licences*

Le dernier point de notre projet de développement en matière de handi-hockey est la création d'une licence spécifique Handi-hockey.

Les objectifs sont multiples :

- Recenser les personnes en situation de handicap inscrites au niveau fédéral ;
- Améliorer l'offre en fonction des demandes. La première étape, le recensement, permettra d'identifier clairement les personnes sensibilisées à nos actions et dans quelle mesure. De là, il conviendra d'adapter nos offres de service ;
- Création de Projet Sportif Individualisé (cf. Haut Niveau). Cet aspect donne un sens de fidélisation important et permet une cohérence de prise en charge des personnes. Enfin, il améliore le suivi des pratiquants handi-hockey, ce qui est fondamental dans la logique du handi-hockey de haut niveau.

### Projet de perfectionnement

---

Même si nos activités sont pour le moment limitées, il est important pour notre Fédération d'anticiper une approche de haut niveau pour les personnes en situation de handicap. Ces mesures s'articulent en plusieurs étapes :

- une présentation nationale
- la prise en charge du haut niveau

## *Présentation nationale*

Dès lors que nous aurons recensé suffisamment de personnes en situation de handicap au niveau national, nous souhaitons organiser une présentation du handi-hockey lors d'un événement fédéral de haut niveau majeur (exemple : les finales élites de hockey sur gazon en juin 2013). Il conviendra de convoquer (si cela est possible) des personnes d'un niveau homogène (d'une même division, cf. ci-dessus) et de proposer un match ou un plateau d'ouverture des finales.

Suite à cette présentation les représentations de la pratique seront facilitées et son développement sera favorisé. Les acteurs fédéraux investis dans le projet auront quant à eux évalué le niveau d'apprentissage des personnes et ainsi avoir une réflexion sur une approche de haut niveau. La commission handicap aura alors comme objectif principal d'améliorer le niveau de nos « handi-hockeyeurs » et travailler sur un collectif handi-hockey.

## *Haut niveau*

Dès que deux structures FFH (au minimum) auront mis en place des sections handi-hockey, nous essaierons de les réunir sur un regroupement ou plutôt un échange au sein du Pôle Jeune de la FFH (CREPS de Chatenay Malabry). Cette base de travail permettra de constituer une ébauche d'un collectif national Handi-hockey.

Un projet de perfectionnement verra alors le jour et dès son lancement, nous inscrirons nos équipes aux compétitions européennes voire internationales.

L'objectif à moyen terme sera de regrouper toutes les sections handi-hockey sur un stage fédéral (stage de sélection). En fonction de la marge de progression du handi-hockey au niveau national, les ligues ou les comités devront mettre en place des compétitions régionales ou départementales afin d'accentuer la pratique et donc le niveau de nos athlètes.

A plus long terme pour finir, nous souhaitons que les responsables de chaque section transmettent chaque semestre une liste avec leurs 6 meilleurs joueurs dans chaque division. Cette liste sera étudiée attentivement par le référent handi-hockey de la fédération.

Le travail proposé lors des regroupements prendra en compte différentes dimensions :

- les capacités motrices des personnes. Le but sera de les évaluer et de mettre en place un travail cohérent en collaboration avec des spécialistes de la motricité ;
- une partie spécifique hockey (technique et tactique) au vue des observations effectuées. Des cadres techniques devront être investit dans ce projet afin d'apporter leurs compétences et faire accroitre notre niveau national ;
- un travail sur l'autonomie des personnes afin d'améliorer leur capacité d'intégration. Cette dernière facette devra être le fruit d'un suivi important avec l'entourage du hockeyeur (famille, éducateurs) ainsi que son club.

Un sportif a besoin de repères pour optimiser ses apprentissages et sa progression au fil des années. La mise en place d'un projet adapté à chacun par le biais de la création d'un Projet Sportif Individualisé paraît fondamentale.

### *PES par le biais de PSI*

Dès lors que nos actions de haut niveau seront lancées, il conviendra de créer pour chaque athlète handi-hockey un Projet Sportif Individualisé. Celui-ci devra prendre compte plusieurs dimensions :

- fiche descriptive du hockeyeur comprenant :
  - \* ses coordonnées, son handicap, les précautions sanitaires qui en découlent, etc.
  - \* son vécu sportif ;
  - \* sa situation quotidienne (études, accueil, profession) ;
  - \* ses référents : famille, sportif.

De là, nous pourrons proposer un travail plus cohérent et adapter aux besoins de tous lors des stages nationaux. Il serait plus évident de suivre l'évolution du sportif tout au long de sa carrière sportive.

Cette approche sera le fruit d'une collaboration entre des cadres techniques fédéraux, la commission handicap et les familles voire éducateurs.

*Echéancier des actions*

<b>MISSIONS</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>DELAIS</b>	<b>MOYENS REQUIS</b>
Validation du projet fédéral Handi-hockey	Impulser le projet au niveau fédéral et lancer nos premières actions	Mai 2012	Projet handi-hockey
Création d'une commission sport et handicap	Elargir notre champ d'intervention et de développement	Septembre 2012	Réunion avec la commission développement pour rattachement
Création de plaquettes d'informations	Sensibiliser les ligues, comités et clubs au handi-hockey	Septembre 2012	Jonathan Bernon en collaboration avec Valérie Thibault (responsable communication FFH) proposerons plusieurs plaquettes
Outils de communication pour les personnes en situation de handicap	Favoriser le recrutement dans les clubs des personnes en situation de handicap	Septembre 2012	Commission handicap et communication FFH
Création de modules de formations spécifiques (formations fédérales et professionnelles)	Augmenter la compétence de nos éducateurs en matière de prise en charge des personnes en situation de handicap	Septembre 2012	Commission formation et handicap
Dossier de demande d'aides Handi-hockey	Inciter les structures FFH à participer à des évènements de promotion du sport et handicap	Septembre 2012	Commission handicap
Création d'une licence spécifique	Favoriser le suivi des licenciés handicapés Proposer une offre de service la plus adaptée possible	Septembre 2013	Commission handicap et responsable licences FFH
Présentation d'une approche de haut niveau	Présenter le handi-hockey au grand public	Juin 2013	FFH
Mise en place d premier regroupement national des handi-hockeyeurs	Créer une cellule haut niveau handi-hockey Améliorer le niveau de nos athlètes handicapés	Mai 2014	Cadres techniques et Commission handicap
Création d'un stage national de sélection handi-hockey	Mettre en place une logique fédérale haut niveau handi-hockey	2016	Cadres techniques et Commission handicap
Stages nationaux handi-hockey	Pérennisation du haut niveau handi-hockey	2016	Cadres techniques et Commission handicap